

Liste de vérification pour mon Dossier d'Aide Particulière (DAP) de l'élève

Liste de vérification – mon DAP

- Journal de communication
- Communication (s) écrite (s)
- Rapport d'observation
- Rapport (s) d'évaluation*
- Le cas échéant, une copie d'une autorisation, donnée par l'élève ou les parents de l'élève mineur, donnant accès au dossier professionnel ou confidentiel
- Rapports de progression des apprentissages
- Bulletins
- Comptes rendus de (s) réunion (s)
- Artefacts (exemples de travaux, projets...)
- Liste de contacts : parents, services complémentaires...
- Le cas échéant, le plan de service (PS / PSI)
- Plan d'intervention ou de transition antécédent
- Tout autre document jugé pertinent

* Il s'agit de rapport d'évaluation scolaire.

Concernant un rapport d'évaluation réalisé par un professionnel, celui-ci est gardé dans un dossier professionnel ou confidentiel. Une autorisation écrite par l'élève ou le parent / tuteur, si l'élève est mineur, est nécessaire pour y accéder.